

### *Pénitenciers*

Par souci d'unanimité, les membres du comité dont j'ai parlé tantôt—nombreux étant ceux qui estimaient que les recommandations devaient aller beaucoup plus loin, alors que d'autres trouvaient qu'elles allaient déjà beaucoup trop loin—ont trouvé un terrain d'entente et en sont arrivés à un compromis relativement à ces 65 recommandations, dans l'espoir qui n'est pas entièrement insensé que devant l'unanimité des membres du comité, aussi bien des députés ministériels que des députés des autres partis, le gouvernement se verrait en quelque sorte contraint d'appliquer ces recommandations. Tout refus d'appliquer ces recommandations démontrerait encore une fois que j'ai raison de tenir le système des comités pour absolument inutile.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nielsen:** Il est inutile que les députés parcourent le Canada pour visiter presque chaque institution à sécurité maximum, presque 25 p. 100 des institutions à sécurité moyenne et minimum ainsi que des maisons de réadaptation, que les membres du comité voyagent en groupe ou individuellement à l'étranger pour examiner le régime pénal ailleurs en vue de trouver de nouvelles initiatives et faciliter la réforme de notre régime, tout cela aux frais de la princesse, si en dépit de cette unanimité le gouvernement rejette la série des recommandations formulées par le comité.

D'autres députés de ce côté-ci, notamment le député d'Oxford (M. Haliday), donneront des exemples remarquables tirés de nos régimes provinciaux où certaines méthodes non utilisées dans notre régime fédéral sont efficaces. Le député de Surrey-White Rock (M. Friesen) parlera d'incidents récents et anciens au pénitencier de la Colombie-Britannique. Il est à espérer que le député de Central Nova (M. MacKay) pourra également participer au débat.

Les députés reçoivent beaucoup de documents qu'ils doivent lire pour exercer normalement leurs fonctions à la Chambre, mais j'espère qu'ils prendront le temps de lire le présent rapport et les recommandations qu'il contient car s'ils le font, et je songe plus particulièrement aux ministériels, je crois qu'ils insisteront également auprès du gouvernement pour qu'il applique ces recommandations.

Je vais parler brièvement de la portée qu'auraient dû avoir ces recommandations à mon avis et également de l'avis des membres de mon parti. Comme je l'ai dit, il a fallu faire des compromis pour que les membres du comité parviennent à l'unanimité.

En ce qui a trait au système lui-même, nous recommandons, en nous fondant sur les observations que nous avons faites et sur les conclusions auxquelles nous sommes arrivés en comité, d'étudier des solutions autres que l'incarcération. Dans les cas d'infractions sans violence contre la propriété, il faudrait se servir davantage de sanctions comme la restitution, les amendes et les condamnations au service communautaire. Il faudrait modifier le Code criminel de façon à prévoir beaucoup plus de souplesse dans ce sens.

● (1222)

Pour ce qui est de l'organisation du système, le gouvernement devrait entamer sans tarder des discussions avec les provinces en vue de fondre les services de correction fédéraux

[M. Nielsen.]

et provinciaux dans le cadre d'ententes convenables sur le partage des coûts entre ces deux niveaux de gouvernement. Il faudrait en arriver à des ententes convenables afin de partager les coûts et d'uniformiser la formation, la rémunération et les avantages. Un programme de dix ans devrait être établi pour effectuer cette fusion par étapes. On pourrait ainsi en arriver à un traitement uniforme de ceux qui ont la malchance d'être incarcérés dans le système actuel. Dans les contraintes actuelles, les normes varient partout au Canada parce que chaque province est responsable du traitement des détenus sous sa juridiction. Nous devrions essayer de normaliser tout le système au pays.

Lors de mon voyage en Europe en janvier de l'année dernière, j'ai vu des exemples de standardisation. A cause du caractère des pays que j'ai visités, la standardisation y a été facile à réaliser. Les avantages du système dans ces pays étaient évidents partout où j'ai voyagé, que ce soit en Allemagne, en France, au Danemark ou en Hollande. J'ai été impressionné par les progrès qu'ils étaient en train de réaliser et l'approche qu'on avait adoptée au Danemark où j'ai visité plusieurs prisons. J'ai été convaincu que le système pénitentiaire et notre approche au Canada remontaient au début du moyen âge par rapport aux politiques et méthodes adoptées dans ce pays.

Au sujet du fonctionnement du système pénitentiaire au Canada, le gouvernement devrait adopter l'idée d'un conseil pénitentiaire. A part le strict secrétariat nécessaire à la tenue des dossiers, comme le recommandait le rapport, ce conseil ne devrait pas avoir d'employés à plein temps. Cette commission devrait être un organisme dynamique et non pas seulement une autre officine de bureaucratie. C'est l'un des problèmes que doivent résoudre les fonctionnaires du ministre maintenant qu'ils étudient le rapport. Il est difficile pour le ministère d'accepter la recommandation visant à établir un comité consultatif et un organisme de prise de décisions qui soient indépendants.

Les comités consultatifs de citoyens peuvent jouer un rôle plus utile dans le système. Ces comités devraient essayer d'obtenir l'appui des milieux d'affaires et des syndicats en faveur de programmes de travail à l'extérieur pour les détenus. Il y a déjà eu un programme du genre à Prince-Albert. Les détenus avaient formé un comité et surveillaient eux-mêmes ceux qui avaient l'autorisation de travailler à l'extérieur à des projets organisés de concert avec les syndicats et les gens de la localité. Une trentaine de détenus avaient ainsi l'autorisation de travailler chaque jour à l'extérieur à de tels projets et aucun d'entre eux n'en a profité pour s'échapper, exception faite d'un cas sans grande importance qui n'a pas de rapport avec le point que j'essaie d'établir.

Ce programme fonctionnait bien. Les détenus appliquaient eux-mêmes leur propre discipline, ce qui est tout à fait souhaitable. Le comité de détenus s'occupait de répartir le travail. A cause d'un règlement ridicule qui interdisait des absences successives, le programme a été supprimé sur la recommandation de la Commission des libérations conditionnelles. J'ignore si la situation a été rectifiée, mais je l'espère.